

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté Les Moulins tenue en la salle de réunion de la MRC Les Moulins située au 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne le 13 décembre 2011 à 19 h 00, sous la présidence de monsieur Jean-Marc Robitaille, préfet.

Sont présents : messieurs Jean-Luc Labrecque, Clermont Lévesque, Michel Lefebvre, Daniel L'Espérance, Stéphane Berthe, Frédéric Asselin, Donald Mailly, Normand Pagé et mesdames Marie-Josée Beaupré et Denise Paquette.

Sont également présents monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier et mesdames Chantal Laliberté, aménagiste et Martine Baribeau, greffière de la MRC Les Moulins.

8130-12-11 Ouverture de la séance

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est ouverte.

ADOPTÉ

8131-12-11 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Normand Pagé, appuyé par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que proposé :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 23 novembre 2011 et de la séance spéciale tenue le 28 novembre 2011
4. Liste des comptes à payer
5. Liste des chèques émis au mois de novembre 2011
6. Dépôt de la correspondance
7. Rapport du comité de transport
8. Mandat pour le nettoyage des abribus
9. Adoption de la marque officielle « Urbis »
10. Mandat à l'entreprise Imagi media – Impression de « panobus » avec le logo d'Urbis
11. Autorisation de paiement - Boîtes de perception électroniques

12. Autorisation de paiement à l'entreprise Chubb Edwards - Système de sécurité au terminus
13. Adoption des prévisions budgétaires du Conseil Régional de Transport (CRT) de Lanaudière
14. Mandat pour la fourniture de dépliants d'autobus
15. Autorisation pour l'impression d'horaires d'autobus
16. Véhicules routiers dispensés du paiement d'un péage sur le pont A25
17. Branchement des abribus rétroéclairés – Collaboration municipale
18. Nomination de l'officier délégué et de son substitut au comité d'admission du transport adapté
19. Indexation des salaires
20. Versement aux municipalités
21. Transferts budgétaires
22. Entretien des bureaux administratifs situés au 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne
23. Permanence de madame Marie-Claude Corbeil
24. Engagement de monsieur Mathieu Gaudette
25. Calendrier 2012 des séances ordinaires du conseil de la MRC Les Moulins
26. Renouvellement de l'adhésion de la MRC Les Moulins à la Corporation de l'Aménagement de la Rivière l'Assomption (CARA)
27. Adhésion à l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) pour 2012
28. Adhésion de la MRC Les Moulins à Tourisme Lanaudière et nomination des représentants de la MRC Les Moulins
29. Achat de mobilier
30. Renouvellement des abonnements aux Éditions Wilson & Lafleur inc.
31. Renouvellement des abonnements aux Publications CCH
32. Adoption du règlement numéro 126 intitulé : « *Règlement constituant une réserve financière pour l'amélioration du service du transport collectif de la MRC Les Moulins* »

33. Adoption du règlement numéro 127 intitulé : « *Règlement constituant une réserve financière pour les équipements métropolitains* »
34. Mandat à la firme Groupe Meunier, arpenteurs-géomètres
35. Colloque du Regroupement des Récupérateurs et des Recycleurs de Matériaux de construction et de démolition du Québec
36. Acceptation des ordres de changement numéros 10 et 11 relativement aux travaux d'aménagement des bureaux administratifs de la MRC Les Moulins et autorisation de paiement à l'entreprise Cogerni inc.
37. Rapport du Comité d'aménagement
38. Nomination des membres du comité consultatif agricole
39. Adoption d'une résolution adoptant le règlement numéro 97-35 modifiant le règlement numéro 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de réajuster les limites de la nouvelle aire d'affectation *Usages contraignants* créée lors du règlement de modification 97-32
40. Examen et approbation des règlements de zonage numéros 1001-157 et 1001-158 de la Ville de Terrebonne
41. Publicité dans le cahier « Vision » publié par Le Trait d'Union
42. Programme d'échantillonnage de la rivière des Mille-Îles et de ses principaux tributaires, année 2012
43. Autres sujets
44. Période de questions
45. Clôture de la séance

ADOPTÉ

8132-12-11 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 23 novembre 2011 et de la séance spéciale tenue le 28 novembre 2011

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 23 novembre 2011 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

QUE le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 28 novembre 2011 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉ

8133-12-11 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Donald Mailly, appuyé par monsieur Stéphane Berthe et

résolu unanimement :

QUE la listes des comptes à payer pour la MRC au montant de 1 875 514,35\$ pour le mois de décembre 2011 soit et est acceptée (annexes « *Comptes à payer décembre 2011* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2011-157 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 1 875 514,35\$ (divers postes budgétaires) soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

8134-12-11 Liste des chèques émis au mois de novembre 2011

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement :

QUE la liste des chèques émis au cours du mois de novembre 2011 pour un montant de 2 561 629,50\$ soit et est approuvée (annexe « *Liste des chèques et retraits – Novembre 2011* »).

ADOPTÉ

8135-12-11 Dépôt de la correspondance

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par monsieur Normand Pagé et résolu unanimement :

QUE la correspondance soit et est versée aux archives de la MRC Les Moulins (annexe « *Liste de la correspondance - Décembre 2011* »).

ADOPTÉ

8136-12-11 Rapport du Comité de transport

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement :

QUE la liste des sujets discutés lors de la rencontre du Comité de transport soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉ

8137-12-11 Mandat pour le nettoyage des abribus

CONSIDÉRANT QU'une demande de soumissions, par voie d'invitation écrite, a été adressée le 24 novembre 2011 à deux (2) entreprises, pour des services de nettoyage des abribus sur le territoire de la MRC soit les villes de Terrebonne et de Mascouche;

CONSIDÉRANT QU'avant 11h00, le 12 décembre 2011, deux (2) soumissions ont été reçues, à savoir :

Les As du lavage à pression inc. ;
Gestion Techno Pro;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité de sélection formé selon l'article 936.0.1.1 du *Code municipal du Québec* et dûment nommés par la résolution numéro 8090-11-11, se sont rencontrés le 12 décembre 2011 à 14h00 afin d'analyser les soumissions selon le système de pondération et d'évaluation des offres;

CONSIDÉRANT QUE la proposition technique de la soumission de l'entreprise Les As du lavage à pression inc. s'est avérée non conforme et qu'en conséquence l'enveloppe contenant la proposition financière de ladite entreprise n'a pas été ouverte et lui a été retournée;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de l'entreprise Gestion Techno Pro est conforme et qu'elle a été déposée dans le délai fixé;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'attribuer le mandat à l'entreprise Gestion Techno Pro;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Normand Pagé et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le mandat relatif aux services de nettoyage des abribus sur le territoire de la MRC soit les villes de Terrebonne et de Mascouche, soit et est adjugé à l'entreprise Gestion Techno Pro, au prix de 5,00\$, excluant les taxes, pour chacun des abribus et de 6,00\$, excluant les taxes, pour un nettoyage majeur, 2 fois par année, de chacun des abribus, pour un montant approximatif de 26 269,00\$, incluant les taxes, pour l'année 2012, et ce, en fonction des abribus actuellement existants, ledit mandat étant renouvelable 2 fois, le tout selon les conditions stipulées dans la soumission retenue et dans le devis.

ADOPTÉ

8138-12-11 Adoption de l'image de marque Urbis

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins désire demander au Registraire des marques de commerce d'émettre, en vertu de la *Loi sur les marques de commerce*, un avis public de l'adoption et de l'emploi au Canada de la marque officielle qui apparaît dans le dessin (logo) joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins revendique la couleur bleu (Pantone* 300C pour les lettres « *ur* » du mot « *urbis* » et la couleur vert (Pantone* 376C) pour les lettres « *bis* » du même mot (*Pantone est une marque enregistrée);

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement :

QUE la marque officielle « Urbis » soit et est adoptée et employée par la MRC les Moulins en liaison avec ses services de transport.

QUE demande soit faite au Registraire des marques de commerce, d'émettre, en vertu de la *Loi sur les marques de commerce*, un avis public de l'adoption et de l'emploi au Canada de la marque officielle qui apparaît dans le dessin (logo) joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins revendique la couleur bleu (Pantone* 300C

pour les lettres « *ur* » du mot « *urbis* » et la couleur vert (Pantone* 376C) pour les lettres « *bis* » du même mot (*Pantone est une marque enregistrée).

QUE monsieur Jean-Marc Robitaille, préfet et madame Martine Baribeau, greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le document intitulé « *Demande d'avis public d'une marque officielle adoptée et employée au Canada par une autorité publique* » en vertu de l'article 9(1)(n)(iii) de la *Loi sur les marques de commerce* et tout document requis pour donner plein effet à la présente.

QUE monsieur Danyel Laporte, avocat, soit et est nommé comme personne à qui peut être envoyé tout avis concernant la présente demande et à qui peuvent être délivrées ou signifiées toutes procédures relatives à la demande avec le même effet que si elles avaient été délivrées à la MRC Les Moulins.

ADOPTÉ

8139-12-11 Mandat à l'entreprise Imagi media – Impression de « panobus » avec le logo d'Urbis

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'impression de « panobus » avec le logo d'Urbis;

CONSIDÉRANT la proposition de l'entreprise Imagi média, datée du 1^{er} décembre 2011, au montant de 2 865,00\$, excluant les taxes, pour l'impression de « panobus » et l'infographie de la nouvelle image de marque sur les autobus;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par monsieur Normand Pagé et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la proposition de l'entreprise Imagi média, datée du 1^{er} décembre 2011, au montant de 2 865,00\$, excluant les taxes, pour l'impression de « panobus » et l'infographie de la nouvelle image de marque sur les autobus, soit et est retenue et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à ladite entreprise, la somme de 2 865,00\$, excluant les taxes, sur réception de la facture.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2011-158 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 2 865,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-340 «*Promotion transport en commun*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

8140-12-11 Autorisation de paiement - Boîtes de perception électroniques

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins a demandé au CRT de Lanaudière d'entreprendre les démarches pour l'acquisition d'un système intégré pour la gestion du transport intelligent par autobus;

CONSIDÉRANT la facture numéro 111028-001, datée du 13 décembre 2011, transmise à la MRC Les Moulins par l'entreprise ITSmax au montant de 128 945,03\$, incluant les taxes relatives au paiement des boîtes de perception numéros 59 à 62;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Normand Pagé, appuyé par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à transmettre au CRT de Lanaudière la somme de 123 285,82\$, incluant la TVQ, relativement au paiement des boîtes de perception numéros 59 à 62, le tout, conformément à la facture numéro 111028-001, datée du 13 décembre 2011, transmise à la MRC Les Moulins par l'entreprise ITSmax.

QUE les membres du conseil demandent au CRT de Lanaudière d'acquitter la facture de ITSMAX sur réception de la dite somme.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2011-159 émis par le trésorier au montant de 123 285,82\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-725 «*Acquisition d'équipement d'autobus*» soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

8141-12-11 Autorisation de paiement à l'entreprise Chubb Edwards - Système de sécurité au terminus

CONSIDÉRANT QUE le terminus de Terrebonne est relié à un système de sécurité;

CONSIDÉRANT QUE la facture transmise à la MRC Les Moulins par l'entreprise Chubb Edwards, au montant de 1 055,61\$, incluant les taxes, pour le renouvellement du contrat du système de sécurité au terminus pour l'année 2012;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement :

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser à l'entreprise Chubb Edwards, un montant de 1 055,61\$, incluant les taxes, pour le renouvellement du contrat du système de sécurité au terminus pour l'année 2012.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2011-160 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 1 055,61 \$, incluant les taxes, poste budgétaire 2370-522 «*Entretien général des locaux – Terminus*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

8142-12-11 Adoption des prévisions budgétaires du Conseil Régional de Transport (CRT) de Lanaudière

CONSIDÉRANT QUE le Conseil Régional de Transport (CRT) de Lanaudière a transmis à la MRC Les Moulins, pour adoption, ses prévisions budgétaires 2012 et la répartition des quotes-parts entre les MRC de Lanaudière ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport ;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Normand Pagé et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE soient et sont adoptées les prévisions budgétaires 2012 du Conseil Régional de Transport (CRT) de Lanaudière, telles que transmises à la MRC Les Moulins et dont copie est en annexe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, pour un total de 2 505 051,00\$.

QUE soit et est adopté le document relatif à la répartition des quotes-parts entre les MRC de Lanaudière du Conseil Régional de Transport (CRT) de Lanaudière, tel que transmis à la MRC Les Moulins et dont copie est en annexe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE copie de la présente résolution soit transmise au Conseil Régional de Transport de Lanaudière.

ADOPTÉ

8143-12-11 Mandat pour la fourniture de dépliants d'autobus

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'impression d'horaires;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de l'entreprise CGB Communication, datée du 8 décembre 2011, au montant de 140,00\$, excluant les taxes, pour la fourniture de dépliants d'autobus;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la soumission reçue de l'entreprise CGB Communication soit et est retenue pour la fourniture de dépliants d'autobus, au montant de 140,00\$, excluant les taxes, conformément à la soumission présentée par ladite entreprise, en date du 8 décembre 2011.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2011-161 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 140,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-341 « *Publicité information* », soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

8144-12-11 Autorisation pour l'impression d'horaires d'autobus

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'impression d'horaires d'autobus;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de l'imprimerie *Votre imprimeur, À l'Impression*, datée du 13 décembre 2011, au montant de 2 802,00\$, incluant les taxes, pour l'impression de 12 000 heures;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la soumission reçue de l'imprimerie *Votre imprimeur, À l'Impression*, soit et est retenue pour l'impression de 12 000 horaires, au montant de 2 802,00\$, excluant les taxes, conformément à la soumission présentée par l'imprimerie *Votre imprimeur*, en date du 13 décembre 2011.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2011-162 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 2 802,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-673 «*Impression titres-horaires*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

8145-12-11 Véhicules routiers dispensés du paiement d'un péage sur le pont A25

CONSIDÉRANT le décret numéro 283-2011 relatif à la *Loi concernant les partenariats en matière d'infrastructures de transport* (L.R.Q., c. P-9.001);

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins organise un service de transport en commun avec des points situés à l'extérieur de son territoire dont, notamment, des liaisons régulières vers la station de métro Radisson à Montréal;

CONSIDÉRANT QUE le transporteur, le Groupe Orléans, est lié par contrat avec la MRC Les Moulins pour effectuer cette desserte;

CONSIDÉRANT QUE les véhicules routiers du Groupe Orléans ne sont pas dispensés du paiement de péage sur le pont A25;

CONSIDÉRANT QUE cette situation est inéquitable pour la MRC à l'égard des véhicules routiers et des organismes dispensés de paiement, telle que prévue à l'article 3 du décret;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la MRC Les Moulins demande au gouvernement du Québec de modifier le décret pour inclure tous les autobus utilisés par une municipalité liée par contrat avec un transport privé, dûment reconnu par la CTQ et le MTQ.

QUE copie de la présente résolution soit et est transmise au greffier du conseil exécutif, au ministère des Transports du Québec, au Conseil régional de Transport de Lanaudière, aux députés de Masson et Terrebonne et aux villes de Mascouche et Terrebonne.

ADOPTÉ

8146-12-11 Branchement des abribus rétroéclairés – Collaboration municipale

CONSIDÉRANT QUE la MRC souhaite installer des abribus rétroéclairés au cours

des prochaines années;

CONSIDÉRANT QUE ce type d'abribus nécessite une alimentation en électricité;

CONSIDÉRANT QUE ces abribus seront éventuellement localisés à proximité d'équipements municipaux (lampadaires, feux de circulation, etc.);

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Normand Pagé et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins demande la collaboration des villes pour faciliter l'installation éventuelle d'abribus rétroéclairés en permettant le branchement électrique sur des équipements municipaux existants.

QUE les frais de branchement seront assumés par la MRC en coordination avec les services municipaux concernés.

QUE les frais reliés à la consommation d'électricité seront assumés par la ville concernée.

QUE copie de cette résolution soit et est transmise à la direction générale, au service du greffe, au service du génie ainsi qu'au service des travaux publics des villes de Mascouche et Terrebonne.

ADOPTÉ

8147-12-11 Nomination de l'officier délégué et de son substitut au comité d'admission du transport adapté

CONSIDÉRANT QUE le mandat de chacun des membres du comité d'admission est d'une durée de deux ans;

CONSIDÉRANT QUE le mandat des délégués se termine le 31 décembre 2011;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Odette Quevillon soit et est nommée officier délégué et que monsieur Daniel Pilon soit et est nommé substitut pour représenter la MRC des Moulins au comité d'admission conformément à la politique d'admissibilité au transport adapté, à compter du 1^{er} janvier 2012.

ADOPTÉ

8148-12-11 Indexation des salaires

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE la grille salariale soit majorée de 3% au 1^{er} janvier 2012.

ADOPTÉ

8149-12-11 Versement aux municipalités

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement :

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser aux municipalités de Mascouche et Terrebonne une somme de 560 698,00\$, répartie comme suit : 142 698,00\$ à Mascouche et 418 000,00\$ à Terrebonne.

ADOPTÉ

8150-12-11 Transferts budgétaires

Il est proposé par monsieur Normand Pagé, appuyé par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement :

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à effectuer les transferts budgétaires suivants:

Transferts budgétaires

Bénéfices marginaux	2370-200	-3 000\$
Bénéfices marginaux pointeurs	2370-201	3 000\$
Publicité information	2690-341	2 000\$
Publicité information	2370-341	-2 000\$
Honoraires professionnels	2690-418	17 210\$
Services professionnels	2190-419	-17 210\$

ADOPTÉ

8151-12-11 Entretien des bureaux administratifs situés au 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne

CONSIDÉRANT l'offre ses services de monsieur Gilles Roseberry, de l'entreprise *Entretien ménager Gestion Technopro*, datée du 17 novembre 2011, pour l'entretien ménager des locaux situés au 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012, au tarif de 700,00\$ par mois, excluant les taxes;

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par monsieur Normand Pagé et résolu unanimement :

QUE les services de l'entreprise *Entretien ménager Gestion Technopro* soient et sont retenus pour l'entretien ménager des locaux situés au 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012, au tarif de 700,00\$ par mois, excluant les taxes, le tout conformément à l'offre de service datée du 17 novembre 2011, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ

8152-12-11 Permanence de madame Marie-Claude Corbeil

CONSIDÉRANT QUE madame Marie-Claude Corbeil, *Responsable des finances, ressources humaines et matérielles*, terminera sa période de probation le 31 décembre 2011;

CONSIDÉRANT le rapport favorable de monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la nomination permanente de madame Marie-Claude Corbeil, *Responsable des finances, ressources humaines et matérielles*, soit et est acceptée à compter du 1er janvier 2012.

ADOPTÉ

8153-12-11 Engagement de monsieur Mathieu Gaudette

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'engager un aménagiste à raison de trente-quatre (34) heures par semaine;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité d'aménagement;

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Mathieu Gaudette, soit et est engagé pour un poste d'aménagiste, à compter du 1^{er} janvier 2012. Son salaire annuel est fixé à 44 864.56\$ pour l'année 2012. Une période de probation de trois (3) mois est requise. Le document intitulé «*Conditions de travail et avantages sociaux*» fait partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ

8154-12-11 Calendrier 2012 des séances ordinaires du conseil de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE le *Code municipal* du Québec a été modifié, en juin 2008, pour exiger des MRC l'adoption d'une résolution, avant le début d'une prochaine année civile, établissant le calendrier des séances régulières du conseil (articles 148 et 148.0.1);

CONSIDÉRANT le document intitulé «*Calendrier des séances du conseil de la MRC Les Moulins – Année 2012*» joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le document intitulé «*Calendrier des séances du conseil de la MRC Les Moulins – Année 2012*» joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante, soit et est adopté, conformément aux articles 148 et 148.0.1 du *Code municipal du Québec*.

ADOPTÉ

8155-12-11 Renouvellement de l'adhésion de la MRC Les Moulins à la Corporation de l'Aménagement de la Rivière l'Assomption (CARA)

CONSIDÉRANT QUE, depuis le 1^{er} janvier 2006, la juridiction des cours d'eau situés sur leur territoire a été confiée aux MRC en vertu de la *Loi sur les compétences municipales*;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC est sensibilisé à la protection des plans d'eau;

CONSIDÉRANT QUE la CARA possède une expertise de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant;

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins renouvelle son adhésion à la Corporation de l'Aménagement de la Rivière l'Assomption (CARA) pour l'année 2012.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2011-163 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 300,00\$, poste budgétaire 2110-494 «*Législation - Associations*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

8156-12-11 Adhésion à l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) pour 2012

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE la MRC des Moulins adhère à l'Union des municipalités du Québec pour l'année 2012, la cotisation annuelle étant de 2 994,05\$, incluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2011-164 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 2 994,05\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2110-494 "*Législation - associations*", soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

8157-12-11 Adhésion de la MRC Les Moulins à Tourisme Lanaudière et nomination des représentants de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE la date d'échéance pour le renouvellement de l'adhésion de la MRC Les Moulins à Tourisme Lanaudière est le 1^{er} janvier 2012;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil jugent opportun de renouveler l'adhésion de la MRC Les Moulins à Tourisme Lanaudière;

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement :

QUE le conseil de la MRC Les Moulins adhère à Tourisme Lanaudière pour l'année

2012 au coût de 241,45\$, incluant les taxes.

QUE madame Marie-Josée Beaupré, conseillère, soit et est nommée pour représenter la MRC Les Moulins à Tourisme Lanaudière et que madame Denise Paquette, conseillère soit et est nommée substitut.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2011-165 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 241,45\$, incluant les taxes, (poste budgétaire 2110-494 «*Législation - Associations*»), soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

8158-12-11 Achat de mobilier

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'acquérir un mobilier de bureau;

CONSIDÉRANT la soumission de l'entreprise *OBURO*, datée du 11 novembre 2011, au montant de 1 267,97\$, excluant les taxes, pour l'acquisition d'un bureau;

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la soumission de l'entreprise *OBURO*, datée du 11 novembre 2011, au montant de 1 267,97\$, excluant les taxes, pour l'acquisition d'un bureau, soit et est acceptée, laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer ladite somme à l'entreprise susmentionnée sur présentation de la facture.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2011-166 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 1 267,97\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2920-726, «*Ameublement de bureau*», soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

8159-12-11 Renouvellement des abonnements aux Éditions Wilson & Lafleur inc.

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins a reçu le renouvellement des abonnements aux Éditions Wilson & Lafleur inc., pour le *Code civil du Québec* et le *Code de procédure civile du Québec*, au montant de 126,00\$, incluant les taxes;

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement :

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser aux Éditions Wilson & Lafleur inc., un montant de 126,00\$, incluant les taxes, pour le renouvellement de l'abonnement des *Code civil du Québec* et *Code de procédure civile du Québec* et ce, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2011-167 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 126,00\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2190-494 «*Abonnements*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

8160-12-11 Renouvellement des abonnements aux Publications CCH

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins a reçu le renouvellement des abonnements aux Publications CCH ltée, au montant de 280,35\$, incluant les taxes, pour le *Code des municipalités et lois principales et complémentaires* et au montant de 421,05\$, incluant les taxes, pour les *Règlements concernant les municipalités du Québec*;

Il est proposé par monsieur Denise Paquette, appuyée par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement :

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser aux Publications CCH ltée, un montant de 280,35\$, incluant les taxes, pour le renouvellement de l'abonnement au *Code des municipalités, lois principales et complémentaires* et un montant de 421,05\$, incluant les taxes, pour le renouvellement de l'abonnement des *Règlements concernant les municipalités du Québec* et ce, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2011-168 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 701,40\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2190-494 « *Abonnements* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

8161-12-11 Adoption du règlement numéro 126 intitulé : « *Règlement constituant une réserve financière pour l'amélioration du service du transport collectif de la MRC Les Moulins* »

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Normand Pagé et résolu unanimement :

QUE soit et est adopté le règlement numéro 126 constituant une réserve financière pour l'amélioration du service du transport collectif de la MRC Les Moulins.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture a été demandée en même temps que l'avis de motion.

ADOPTÉ

8162-12-11 Adoption du règlement numéro 127 intitulé : « *Règlement constituant une réserve financière pour les équipements métropolitains* »

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Normand Pagé et résolu unanimement :

QUE soit et est adopté le règlement numéro 127 *constituant une réserve financière pour les équipements métropolitains* ».

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture a été demandée en même temps que l'avis de motion.

ADOPTÉ

8163-12-11 Mandat à la firme Groupe Meunier, arpenteurs-géomètres

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge opportun de faire préparer un certificat de localisation touchant la propriété sise au 148, rue Saint-André à Terrebonne;

CONSIDÉRANT la soumission datée du 6 décembre 2011, présentée par la firme

Groupe Meunier, arpenteurs-géomètres, au montant de 650,00\$, excluant les taxes, pour les honoraires professionnels concernant la préparation d'un certificat de localisation touchant la propriété sise au 148 rue Saint-André à Terrebonne, sur le lot 2 439 148;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les services de la firme Groupe Meunier, arpenteurs-géomètres, soient et sont retenus, pour la préparation d'un certificat de localisation touchant la propriété sise au 148 rue Saint-André à Terrebonne, sur le lot 2 439 148 et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à ladite firme, une somme de 650,00\$, excluant les taxes, à titre d'honoraires professionnels concernant la préparation d'un certificat de localisation relatif à la propriété susmentionnée, le tout, conformément à la soumission datée du 6 décembre 2011, présentée par la firme Groupe Meunier, arpenteurs-géomètres, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2011-169 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 650,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-419 «*Services professionnels*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

8164-12-11 Colloque du Regroupement des Récupérateurs et des Recycleurs de Matériaux de construction et de démolition du Québec

CONSIDÉRANT la tenue du colloque du Regroupement des Récupérateurs et des Recycleurs de Matériaux de Construction et de Démolition du Québec, les 22 et 23 février 2012, à Saint-Hyacinthe;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Michel Lefebvre soit et est autorisé à assister au colloque du Regroupement des Récupérateurs et des Recycleurs de Matériaux de Construction et de Démolition du Québec, les 22 et 23 février 2012, à Saint-Hyacinthe. Les dépenses inhérentes lui seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2011-170 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 470,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2110-312 «*Dépenses législatives – Congrès, Colloques*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

8165-12-11 Acceptation des ordres de changement numéros 10 et 11 relativement aux travaux d'aménagement des bureaux administratifs de la MRC Les Moulins et autorisation de paiement à l'entreprise Cogerni inc.

CONSIDÉRANT les ordres de changement numéros ODC-10 et ODC-11 de la firme d'architectes Bergeron, Bouthillier, architectes, relativement aux travaux d'aménagement des

bureaux administratifs de la MRC Les Moulins, lesquels représentent respectivement les montants de 1 830,40\$ et de 311,30\$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la facture datée du 30 novembre 2011, transmise à la MRC Les Moulins par l'entreprise Cogerni inc. relativement aux travaux d'aménagement des bureaux administratifs de la MRC Les Moulins, au montant de 8 310,18\$, incluant les taxes;

Il est proposé par monsieur Normand Pagé, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins acceptent les ordres de changement numéros ODC-10 à ODC-11, de la firme d'architectes Bergeron, Bouthillier, architectes, relativement aux travaux d'aménagement des bureaux administratifs de la MRC Les Moulins, lesquels font partie intégrante de la présente résolution et autorisent le directeur général et secrétaire-trésorier à payer la somme de 8 310,18\$, incluant les taxes, à l'entreprise Cogerni inc., le tout, conditionnellement à la recommandation de paiement de la firme Bergeron, Bouthillier, architectes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2011-171 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 8 310,18\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-528 « *Améliorations locatives* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

8166-12-11 Rapport du Comité d'aménagement

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE la liste des sujets discutés lors de la rencontre du Comité d'aménagement soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉ

8167-12-11 Nomination des membres du comité consultatif agricole

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins doit nommer par résolution, les membres du comité consultatif agricole;

CONSIDÉRANT QUE le mandat de monsieur Jean Lavergne, représentant des citoyens, viendra à échéance le 31 décembre 2011;

CONSIDÉRANT QUE les mandats de monsieur Daniel l'Espérance et de madame Denise Paquette, représentants du conseil municipal de la MRC Les Moulins, viendront à échéance le 31 décembre 2011;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Jean Lavergne, représentant des citoyens, soit et est nommé afin de siéger au comité consultatif agricole pour une période de deux (2) ans.

QUE madame Denise Paquette et monsieur Daniel L'Espérance, représentants du conseil municipal de la MRC Les Moulins, soient et sont nommés afin de siéger au comité consultatif agricole pour une période de deux (2) ans.

ADOPTÉ

8168-12-11 Adoption d'une résolution adoptant le règlement numéro 97-35 modifiant le règlement numéro 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de réajuster les limites de la nouvelle aire d'affectation Usages contraignants créée lors du règlement de modification 97-32

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Stéphane Berthe et résolu unanimement :

QUE soit et est adopté le règlement n° 97-35 modifiant le règlement numéro 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de réajuster les limites de la nouvelle aire d'affectation *Usages contraignants* créée lors du règlement de modification 97-32.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture a été demandée en même temps que l'avis de motion.

ADOPTÉ

8169-12-11 Examen et approbation des règlements de zonage numéros 1001-157 et 1001-158 de la Ville de Terrebonne

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis pour examen et approbation les règlements de zonage numéros 1001-157 et 1001-158 de la Ville de Terrebonne;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conformes aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire les règlements de zonage numéros 1001-157 et 1001-158 de la Ville de Terrebonne.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé, conformément aux dispositions de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre des certificats de conformité.

ADOPTÉ

8170-12-11 Publicité dans le cahier « Vision » publié par Le Trait d'Union

CONSIDÉRANT QUE le journal le Trait d'Union publiera en janvier 2012, le cahier « Vision »;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à réserver de l'espace publicitaire (½ page) dans le cahier « Vision » qui sera publié par le journal Le Trait d'Union en janvier 2012, pour un montant de 725,00\$, excluant les taxes

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2011-172 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 725,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-341, «*Publicité, information*», excluant les taxes, soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

8171-12-11 Programme d'échantillonnage de la rivière des Mille-Îles et de ses principaux tributaires, année 2012

CONSIDÉRANT l'offre de service transmis par le Conseil des bassins versants des Mille-Îles (COBAMIL) concernant un programme d'échantillonnage de la rivière des Mille-Îles et de ses principaux tributaires pour l'année 2012;

CONSIDÉRANT QUE les données acquises par ce programme d'échantillonnage, pallieront au manque actuel d'informations et seront fort utiles tant en matière de santé publique que pour la gestion des diverses problématique reliées à l'eau, dont la préservation environnementale de cette ressource ainsi que les écosystèmes qui y sont liés;

CONSIDÉRANT QUE les MRC participant audit programme d'échantillonnage auront accès à toutes les données issues des divers suivis de la qualité de l'eau;

CONSIDÉRANT QUE 10 des 27 stations d'échantillonnage sont situées sur le territoire de la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT QUE le COBAMIL propose de répartir les coûts de ce programme d'échantillonnage entre les MRC, le tout tel que détaillé dans l'offre de service susmentionnée;

CONSIDÉRANT QUE le MDDEP participe financièrement pour un montant de 25 000\$ et que le MAPAQ a accepté le projet d'échantillonnage du COBAMIL sur le bassin versant de la rivière Mascouche, en milieu agricole, et que le MAPAQ octroie donc une aide financière pour 2 ans d'un montant de 11 804\$/année, soit 23 608\$ au total, ce qui permet de diminuer très légèrement les coûts totaux du présent programme, mais, surtout, offrira un survol spatial des zones potentielles de pollution agricole;

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par monsieur Stéphane Berthe et résolu unanimement :

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte l'offre de service transmise par le

Conseil des bassins versants des Mille-Îles (COBAMIL) concernant un programme d'échantillonnage de la rivière des Mille-Îles et de ses principaux tributaires pour l'année 2012, laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à payer au COBAMIL la somme de 12 468,32\$ pour les fins du programme d'échantillonnage de la rivière des Mille-Îles et de ses principaux tributaires pour l'année 2012, le tout selon les modalités suivantes :

1^{er} versement (40%) à la signature du contrat, 2^{ème} versement (35%) le 15 juillet 2012 et 3^{ème} versement (25%) à la présentation des résultats.

QUE monsieur Jean-Marc Robitaille, préfet et monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tous les documents requis afin de donner effet à la présente.

ADOPTÉ

Période de questions

Une période de questions est mise à la disposition du public. Monsieur Jacques Caron, citoyen de Terrebonne, remercie le conseil pour l'abribus à l'Île Saint-Jean et pour l'envoi des infolettres aux usagers du transport adapté. Monsieur Martin Dion, citoyen de Mascouche, félicite le conseil du service de transport adapté offert par la MRC Les Moulins. Madame Micheline Mathieu, demande quelques précisions concernant les points numéros 34 et 40 de l'ordre du jour.

8172-12-11 Clôture de la séance

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉ

Jean-Marc Robitaille, préfet

Daniel Pilon, directeur général et
secrétaire-trésorier